

Urgence et opportunité : CONFRONTER LES CRISES LIÉES À LA SANTÉ, AU CLIMAT ET À LA BIODIVERSITÉ EN DÉVELOPPANT LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES DROITS FONCIERS ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

La reconnaissance légale et la protection des droits des peuples autochtones (PA), des communautés locales (CL) et des Afro-descendants (AD) sur les terres et les territoires représentent une des solutions les plus fiables, les plus efficaces et les plus équitables dans le cadre des engagements sur le climat et la biodiversité, et permettront de parvenir à un monde plus sûr et plus résilient pour tous. Confirmées par un ensemble d'études solides montrant les profonds impacts socio-écologiques d'une sécurité de la tenure fondée sur la communauté, les nouvelles recherches confirment maintenant l'étendue des terres communautaires dans le monde et les opportunités concrètes au sein des pays pour accélérer radicalement la reconnaissance légale et la protection des droits des communautés sur les terres coutumières et les ressources.

Via des institutions de gouvernance adaptées localement, les cultures et les systèmes traditionnels de connaissance, les peuples autochtones, les Afro-descendants et les communautés locales ont, pendant des siècles, géré les terres et les forêts à travers le monde. Pourtant, leur capacité à se développer de façon autonome et à choisir leurs propres priorités concernant la conservation est plus que jamais menacée par la demande toujours plus grande en terres et en ressources naturelles pour relancer la croissance économique, ainsi que par d'autres actions parallèles pour protéger plus de zones à forte biodiversité et d'écosystèmes riches en carbone. Mais comme les études le montrent, garantir des droits de tenure fondés sur la communauté peut en réalité accélérer les progrès en direction des objectifs de développement locaux, nationaux et mondiaux, tout en garantissant que les paysages, les bassins versants et les biomes côtiers, intacts et intégrés, soient gérés, utilisés et protégés de façon durable et équitable. Plus important encore, un nombre croissant de pays, d'entreprises et d'investisseurs réalisent que garantir les droits des plus vulnérables accroît les bénéfices de tous.

Les opportunités pour un tel changement n'ont jamais été aussi claires et urgentes. En améliorant la collaboration avec les organisations autochtones et la société civile ainsi que leurs alliés, les gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale pourraient débloquer le changement d'ampleur dont on a urgemment besoin. Alors que les gouvernements prennent des mesures pour relancer leurs économies suite à la pandémie de Covid-19, nombre d'entre eux reviennent sur les protections sociales et environnementales en place, tout en subventionnant les industries et les infrastructures, mettant en péril les droits et les moyens de subsistance des populations locales ainsi que les terres et les forêts qu'elles gèrent, ce qui rend les actions en faveur de la garantie de leurs droits d'autant plus essentielles et pressantes. Garantir les droits des populations locales et des femmes en particulier, et faire de leur rôle dans le développement durable une priorité représentent un des moyens les plus sûrs pour éradiquer la pauvreté, renforcer l'équité et apporter à tous une prospérité résiliente aux changements climatiques.

Comprendre le potentiel – l'étendue mondiale des terres et territoires collectifs

En utilisant les comptes rendus et les données des experts sur les droits coutumiers des communautés sur les terres et les territoires à travers 42 pays comprenant la moitié des terres du globe, l'analyse menée par l'Initiative des Droits et Ressources (Rights and Resources Initiative ou RRI en anglais) expose l'étendue de la surface totale détenue par les communautés et la reconnaissance légale limitée de ces droits. Précisément, les données validées de façon indépendante montrent que les PA, les CL et les AD exercent un droit coutumier sur au moins 50% (3 119 millions d'hectares (mha) de la surface globale étudiée,¹ ce qui confirme les estimations précédentes selon lesquelles ils détiendraient des droits de façon collective sur plus de la moitié de la surface des terres mondiales² (*voir Statut de la reconnaissance par région dans le tableau ci-dessous*). De ces territoires, au moins 38% (1 489 mha) n'ont pas encore été légalement reconnus, y compris quelque 828 mha (21% du total) au sein des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI).

¹ Pourcentage des terres régionales couvertes par l'étude : Asie, 38% ; Afrique, 47,7% ; Amérique latine, 93,1% ; et Amérique du Nord, Europe et Océanie 47,9%.

² Rights and Resources Initiative (2015). A qui appartient les terres dans le monde. RRI: Washington, DC.

RRI Partners



- En Afrique, les peuples autochtones et les communautés locales détiennent de façon coutumière des droits sur au moins 70% de la surface totale des terres dans les 14 pays analysés, mais plus des trois quarts de cette surface (546 mha) n'ont pas encore été légalement reconnus. Des trois continents ayant la plus forte concentration de PRFI, l'Afrique a la plus grande proportion de terres autochtones et communautaires non reconnues, et représente donc la plus grande opportunité de progression des droits collectifs à grande échelle dans le monde.
- En Asie, en dehors de la Chine, seulement 6% (9 mha) de la surface totale des terres détenue par les peuples autochtones et les communautés locales (152 mha) est légalement reconnue. En Chine, les communautés ont des droits légaux sur 939 mha et revendiquent par ailleurs des droits sur 3,7 mha.
- A travers l'Amérique latine, les peuples autochtones, les communautés locales et les Afro-descendants gèrent de façon coutumière au moins 31% des terres (571 mha) dans les 12 pays étudiés. Tandis que 76% de cette surface est légalement reconnue comme appartenant ou étant dédiée aux communautés, au moins 137 mha demeurent non reconnus. Le contexte politico-économique de la région pourrait entraîner le démantèlement des droits sur les terres et les territoires précédemment reconnus.

Un cadre de travail pour évaluer les opportunités de réformes de la tenure

Depuis 2002, au moins quatorze pays ont voté des lois ou ont émis de nouvelles décisions de justice reconnaissant formellement les droits collectifs des PA, des CL et des AD sur les forêts, portant à 48 les PRFI ayant des cadres légaux pour faire respecter ces droits.³ En mettant en œuvre ces cadres de travail dans seulement sept pays, le monde doublerait le total de la surface forestière reconnue comme appartenant ou étant dédiée aux communautés sur les quinze dernières années, en faisant passer quelque 176 millions d'hectares de terres forestières du domaine public aux communautés ou aux peuples autochtones, au bénéfice de quelque 400 millions de personnes. Malheureusement, la portée des opportunités naissantes et le potentiel d'impact sont rarement compris ou pleinement exploités par ceux qui peuvent catalyser de tels changements. Cette nouvelle étude clarifie les opportunités disponibles pour faire avancer ou renforcer les droits de tenure fondés sur la communauté au niveau national. Pour aider les gouvernements, les bailleurs de fonds et les partenaires du développement à identifier et à saisir les opportunités pour mettre en œuvre les lois existantes et mieux protéger les populations et les forêts, RRI a développé le Cadre d'opportunité (Opportunity Framework en anglais), un outil opérationnel pour évaluer la disposition des pays à s'investir dans la sécurisation des droits fonciers des PA, des CL et des AD. En utilisant un protocole de diligence raisonnable, le Cadre d'opportunité évalue les opportunités d'engagement en considérant l'adéquation de trois variables interdépendantes : (i) la portée des cadres de travail juridiques existants ; (ii) le degré de volonté politique et de soutien aux réformes de la tenure ; et (iii) la mesure dans laquelle les acteurs et les institutions ont les capacités, les ressources et la confiance relationnelle nécessaires pour soutenir les réformes et la mise en œuvre des réglementations existantes.

Pour faciliter les approches fondées sur les droits dans les secteurs fonciers et forestiers, le Cadre d'opportunité a été appliqué dans 29 pays, dont 23 sont partenaires au sein du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (FCPF). Les résultats indiquent une série d'investissements immédiatement réalisables :

- Au moins dix pays sont prêts à investir à grande échelle dans la réforme de la tenure ;
- Quatorze pays sont prêts pour des projets de moyenne importance menés par des organisations de détenteurs locaux de droits ou des partenaires issus de la société civile ; et
- Cinq pays sont prêts pour des investissements stratégiques plus modestes afin de mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre des réformes de la tenure.

Une solution – confronter les urgences liées au climat, à la biodiversité et à la santé

Malgré des niveaux de prise de conscience sans précédent, des législations favorables et des organisations issues de la société civile compétentes au niveau national et sous-national, les menaces sur les terres et les territoires détenus par les communautés sont en hausse au niveau mondial. La persécution des défenseurs des droits fonciers se poursuit, et des gouvernements, comme celui de l'Indonésie et du Brésil, mettent en place des lois et des politiques allégeant les restrictions imposées aux industries extractives et à l'agrobusiness opérant sur les terres revendiquées par les PA, les CL et les AD.⁴ Plus d'une centaine de cas de violations des droits de tenure par des entreprises extractives ont été localisés

et documentés de 2017 à 2019 à travers l'Amérique latine, impactant directement 1 164 communautés.⁵ Au Kenya, les communautés Ogiek et Sengwer font toujours face aux évictions forcées des terres et des forêts qu'elles habitent et gèrent depuis des siècles.⁶

Comme le montre ce document, un important changement est en cours, mais on pourrait faire beaucoup plus si les ressources, les politiques et les actions étaient mieux coordonnées et utilisées pour faire avancer les droits des populations locales. Sécuriser les droits de tenure collective sur les terres forestières détenues de façon coutumière dans seulement 23 pays participant au FCPF permettrait par exemple de mettre à l'abri au moins 142 milliards de tonnes de carbone.⁷ Plus de 80% de la biodiversité terrestre se trouve sur des terres et dans des forêts détenues ou revendiquées par les communautés,⁸ et, comme le montre une étude à paraître de RRI, l'analyse géo-spatiale de 5,1 millions de km² dans 9 pays forestiers révèle que les taux de déforestation sur les territoires des PA, des CL et des AD sont comparables à ceux des zones protégées, et donc inférieurs aux moyennes nationales, tout en continuant à fournir à des millions de personnes des moyens de subsistance. La poursuite de l'expansion des efforts stricts de conservation pour couvrir 30% des terres du monde, comme le demande le cadre de travail sur la biodiversité mondiale post 2020, pourrait toucher jusqu'à 1,5 milliard de personnes, ce qui pourrait entraîner des coûts de réhabilitation de plus de 4 000 milliards de dollars en raison des déplacements forcés. Ceci alors que les terres et les forêts détenues par les communautés ont tendance à être mieux protégées et utilisées de façon plus durable – stockant plus de carbone,⁹ hébergeant une plus grande biodiversité,¹⁰ et générant plus de bénéfices pour plus de personnes que les terres gérées ou protégées par d'autres entités.¹¹ De leur côté, les entreprises, les investisseurs et les responsables des prestataires de services, confrontés à la responsabilité d'assurer la santé et la sécurité des communautés et des agriculteurs sur leurs sites d'opération pendant la pandémie, ont réalisé que des droits fonciers clairs et garantis ont directement contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire locale, à des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et à des impacts réduits sur les moyens de subsistance et les revenus locaux.¹²

Comblent les lacunes dans la reconnaissance et la protection légale des droits fonciers et forestiers coutumiers des communautés représente donc l'une des voies les plus prometteuses pour assurer le bien-être des populations locales, atténuer le changement climatique, protéger les écosystèmes vitaux et accélérer les progrès vers un développement inclusif et durable. Pour parvenir à un changement d'ampleur à l'échelle, la Coalition RRI appelle les gouvernements, la communauté internationale, les organisations de conservation et le secteur privé à collaborer activement avec les organisations autochtones et communautaires pour :

1. Mobiliser et développer considérablement l'ambition et le financement pour garantir les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones, des communautés locales, des Afro-descendants et en particulier des femmes au sein de ces groupes, en considérant que ces droits constituent un droit humain fondamental pour toutes les populations locales :
 - Financer directement les organisations de PA, CL, AD et de leurs alliés au niveau national, intensifier le soutien aux institutions de financement dédiées au niveau international, telles que le Mécanisme de réponse stratégique de RRI et le Tenure Facility, et collaborer activement avec RRI dans la conception de l'Alliance pour le changement (ou Pathway Alliance en anglais) – une nouvelle initiative pour mobiliser une plus grande ambition et une meilleure coordination au niveau mondial afin d'atteindre les objectifs mondiaux en termes de climat, de biodiversité et de développement.
 - Donner la priorité aux investissements afin de garantir que, d'ici 2030, au moins 50 % des zones forestières dans les pays à revenu faible et intermédiaire appartiennent ou aient une utilisation dédiée aux peuples autochtones,

⁵ Evaluation des litiges territoriaux au : Brésil, au Pérou, en Colombie, au Honduras, au Guatemala et au Mexique. Rights and Resources Initiative (2020) Story Maps: L'impact des litiges territoriaux entre les communautés et les industries extractives (à paraître). RRI: Washington, D.C.

⁶ Voice of America. (2020) La plainte des autochtones du Kenya contre une éviction forcée des forêts. Disponible à : <https://www.voanews.com/africa/kenyas-indigenous-complain-forceful- eviction-forests>.

⁷ Rights and Resources Initiative (2020). Le Cadre d'opportunité : Identifier les opportunités pour les investisseurs dans la sécurisation des droits de tenure collective dans les zones forestières des pays à revenu faible et intermédiaire – Rapport technique. RRI: Washington, D.C.

⁸ Sobrevilla, C. (2008) Le rôle des populations autochtones dans la conservation de la biodiversité : Les partenaires naturels mais souvent oubliés. La Banque mondiale, Washington DC.; O'Bryan, C.J., et al., (2020) L'importance des terres des populations autochtones pour la conservation des mammifères terrestres. Conserv Biol, disponible à : doi: 10.1111/cobi.13620; Garnett, S.T., et al., Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres autochtones pour la conservation. Nature Sustainability, 2018. 1(7): p. 369-374

⁹ Walker, W., Gorelik, S., Baccini, A., Aragon-Osejo, J., Josse, C., Meyer, C., Macedo, M., Augusto, C., Rios, S., Katan, T., de Souza, A., Cuellar, S., Llanos, A., Zager, I., Mirabal, G., Solvik, K., Farina, M., Moutinho, P. et Schwartzman, S. (2020). Le rôle de la conversion, de la dégradation et des perturbations des forêts dans les dynamiques du carbone des territoires autochtones et des zones protégées de l'Amazonie. Comptes rendus de l'Académie nationale des sciences, p.201913321.

¹⁰ O'Bryan, C.J., et al., L'importance des terres des populations autochtones pour la conservation des mammifères terrestres. Conserv Biol, 2020. n/a(n/a).; Schuster, R., et al., La biodiversité des vertébrés sur les terres gérées par les autochtones en Australie, au Brésil et au Canada équivaut à celle des zones protégées. Science & politique environnementales, 2019. 101: p. 1-6

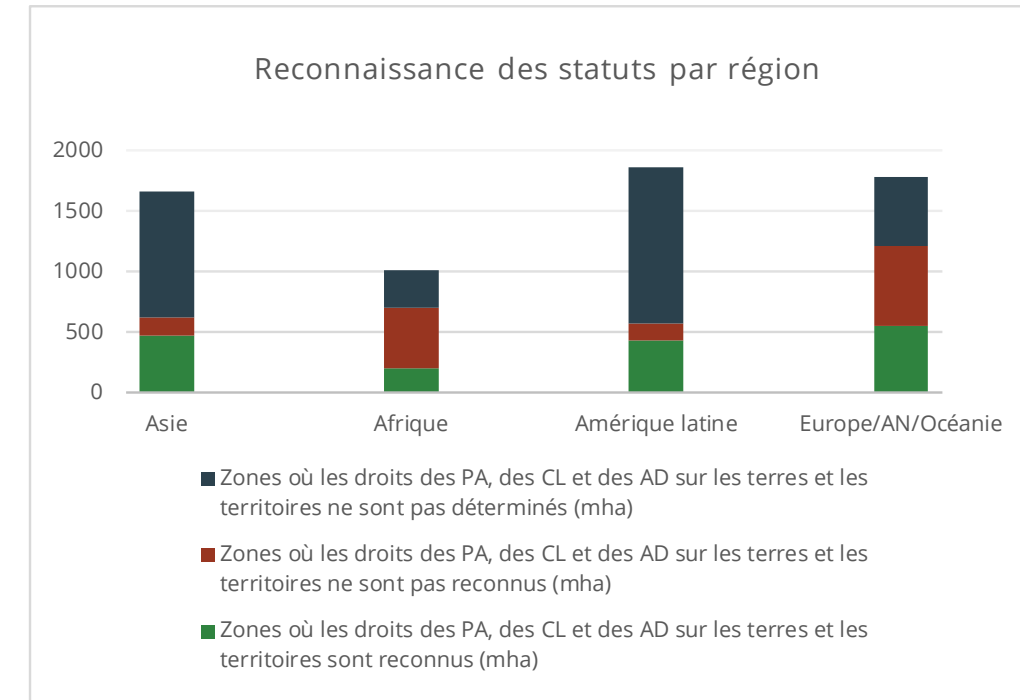
¹¹ Rights and Resources Initiative. (2020) Analyse de l'impact des zones protégées étendues sur les peuples autochtones et les communautés locales. RRI: Washington, D.C. (à paraître).

¹² Interlaken Group. (2020) Séminaires en ligne sur les implications du COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les droits fonciers communautaires. Disponible à : <https://www.interlaken.org/resource-types/minutes>

aux Afro-descendants et aux communautés locales.

- Accroître le soutien à la réalisation d'environnements favorables à la reconnaissance légale des droits de tenure des communautés, y compris les efforts visant à élaborer et à mettre en œuvre des réformes réglementaires ; à renforcer la prise de conscience des communautés et leurs capacités pour s'impliquer ; et à développer la prise de conscience, les capacités et le soutien aux réformes fondées sur les droits dans les ministères et départements concernés aux niveaux local et national.
 - Augmenter de manière significative les investissements dans les organisations d'ayants droit comme une façon sûre de cartographier et de documenter les terres communautaires, de mettre en œuvre les droits de tenure et de renforcer la gouvernance des ressources – en reconnaissant que, plus encore que la volonté politique, les ayants droit sont le moteur de la mise en œuvre dans la plupart des juridictions.
2. Donner la priorité à la reconnaissance légale des droits fonciers autochtones et communautaires dans le contexte des engagements et des priorités internationales en matière de climat, de conservation et de développement durable, en incluant les droits des communautés et des femmes au sein de celles-ci à gouverner leurs territoires et à choisir leurs propres priorités :
- S'assurer que les peuples autochtones, les Afro-descendants, les communautés locales et les femmes au sein de ces groupes aient des droits légalement reconnus à l'autodétermination, y compris le droit de gérer, de conserver, d'utiliser et de commercialiser les produits et services forestiers sur la totalité de la zone qui leur appartient ou qui est dédiée à leur usage d'ici 2030.
 - Faire avancer les objectifs fondés sur les droits et en matière de tenure dans le cadre des engagements relatifs au climat, à la biodiversité et au développement durable, y compris les politiques nationales pertinentes, les dépenses publiques et les investissements privés – en s'assurant que les flux de ressources ne créent pas de risques supplémentaires pour les communautés ou leurs terres et territoires ; et en respectant pleinement leur consentement libre, préalable et informé.
 - Renforcer les exigences de diligence raisonnable fondées sur les droits dans les accords de financement internationaux et prévoir des programmes de subventions conformes à la tenure pour encourager les réformes et leur mise en œuvre.
3. Adopter et rendre opérationnelles des normes internationales fondées sur les droits et des orientations approuvées par l'ONU sur la gouvernance volontaire de la tenure pour tous les investissements et initiatives liés à la terre :
- Les bailleurs de fonds, les institutions multilatérales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales actifs dans les domaines du climat, de la conservation et du développement adoptent et s'engagent à mettre en œuvre les principes fondés sur les droits pour la conservation et la gestion durable des paysages (c'est-à-dire la « norme d'or »), élaborés conjointement par le Groupe de travail des Nations unies sur les populations autochtones, Rights and Resources Initiative et le Forum mondial sur les paysages.
4. Reconnaître et soutenir les droits des femmes autochtones, afro-descendantes et issues des communautés à posséder, gérer et contrôler les terres, les forêts et les ressources qui sont à la base de leurs moyens de subsistance, du bien-être de la communauté et de la sécurité alimentaire :
- Garantir les droits collectifs des femmes sur les terres et les ressources, en leur assurant des droits égaux d'utilisation et d'accès aux terres communautaires et un droit de participation active à la gouvernance des territoires détenus collectivement.

ETENDUE DE LA RECONNAISSANCE DES DROITS FONCIERS PAR RÉGION (N=42 PAYS)



L'Initiative des droits et ressources

L'Initiative des droits et ressources est une coalition mondiale de plus de 150 organisations vouées à l'avancement des droits sur les terres forestières et les ressources des peuples autochtones, des communautés locales, et en particulier des femmes au sein de ces communautés. Les membres capitalisent sur les forces, l'expertise et la portée géographique de chacun pour trouver des solutions de manière plus efficace et efficiente. RRI tire parti du pouvoir de sa Coalition mondiale pour amplifier la voix des populations locales et engager de manière proactive les gouvernements, les institutions multilatérales et les acteurs du secteur privé pour adopter des réformes institutionnelles et commerciales qui soutiennent la réalisation des droits. En faisant progresser une compréhension stratégique des menaces et des opportunités mondiales résultant de la précarité des droits sur les terres et les ressources, RRI élabore et promeut des approches commerciales et de développement fondées sur les droits et catalyse des solutions efficaces pour étendre la réforme du régime foncier rural et améliorer la gouvernance durable des ressources.

RRI est coordonné par le Rights and Resources Group, une organisation à but non lucratif basée à Washington, DC. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.rightsandresources.org/fr.

Nos bailleurs de fonds



Les opinions présentées dans ce brief ne sont pas nécessairement partagées par les agences qui ont généreusement soutenu ce travail, ni par tous les Partenaires de la coalition RRI.

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

2715 M Street NW
Suite 300
Washington, DC 20007

www.rightsandresources.org/fr
@RightsResources

